



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 06 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie, rue Neuve, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, en suite de la convocation qui lui avait été régulièrement faite.

Nombres des membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme GABEZ Sylvie, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien.

Etaient absents : Mr THILLIEZ Arnould ayant donné procuration à Mr HULOT Alexandre, Mr DARRAS Aurélien ayant donné procuration à Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle ayant donné procuration à Mme RICHARD Brigitte, Mme COUSIN Jeanne-Marie ayant donné procuration à Mr PETIT Yves, Mme GOMES Manuella ayant donné procuration à Mr PETIT Yves.

1-Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose que Micheline MARTIN soit désignée Secrétaire de séance.
Vote à l'unanimité

2-Approbation du Compte-Rendu de la réunion de conseil du 29 mars 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3- Approbation du Compte de Gestion 2021 de la commune

Monsieur le Maire fait lecture du compte de gestion établi par Madame la Trésorière Payeuse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune.

4-Approbation du compte administratif 2021 de la commune

Hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Alexandre HULOT, 1er adjoint fait lecture du compte administratif 2021 de la commune qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 546 311,64 €
 - Recettes : 1 807 132,59 €

- Section d'investissement
 - Dépenses : 362 184,28 €
 - Recettes : 230 183,25 €

Le Compte Administratif 2021 présente une hausse significative des recettes de 15,86% par rapport à 2019 (+ 247 313,25%) et de 15,27% par rapport à 2020 (+ 240 703,68 €) pour une hausse maîtrisée des dépenses de 1,24% par rapport à 2019 (+ 18 993,89 €) et 3,73% par rapport à 2020 (+55 611,20 €)

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est notamment due à une baisse de la masse salariale de 2,39% entre 2021 et 2019 (chapitre 12) (-22 194 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'**unanimité** le compte administratif 2021 de la commune.

5-Affectation des résultats 2021 de la commune

Hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Alexandre HULOT, 1er adjoint propose d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- 275 089,96 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 378 846,05 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'**unanimité** l'affectation des résultats 2021 de la commune.

6- Fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de maintenir les taux au niveau identique de ceux de l'année 2021 à savoir

- Taux de la taxe sur le Foncier bâti : 42.89 %
- Taux de la taxe sur le Foncier non bâti : 46.53 %

7- Approbation du Budget Primitif 2022 de la commune

Monsieur le Maire fait la présentation du projet de Budget Primitif 2022 de la commune.

La section de fonctionnement du budget 2022 est équilibrée à hauteur de 2 116 508€ (soit une hausse des recettes de 95 000€ par rapport au BP 2021).

Les dépenses des chapitres 11 (dépenses à Caractère Général) et 65 (autres charges de gestion courante) sont en baisse par rapport au BP 2021. Le chapitre 12 (masse salariale) augmente d'environ 105 000 €.

Cette hausse prévisionnelle de la masse salariale tient compte des éléments suivants :

- La prime inflation versée en début d'année
- La bonification d'ancienneté de 12 mois attribuée à l'ensemble des agents de catégorie C au titre de la revalorisation des grilles salariales
- Une augmentation du point d'indice annoncée
- La possibilité de proposer des avancements de grade (situation gelée depuis de très nombreuses années)

- Une provision pour des heures supplémentaires, notamment au regard des 4 tours d'élections
- Le recours plus important aux contrats aidés et à l'apprentissage
- Le financement actuel de 2 postes de DGS dont un est intégralement remboursé par l'assurance
- Le chef de projet « Petites Villes de Demain » compensée par une subvention d'environ 19 500 €

Cependant les dépenses de masse salariale sont compensées par des recettes estimées à 120 000 €.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 393 579 €.

Ce budget prend en compte à la fois des opérations entamées en 2021 et non finalisées (Tiers-Lieu, éclairage public, toiture de l'école) mais également des nouveaux projets (Léo Lagrange, Gendarmerie, Voiries diverses, matériel des services techniques...).

Ces dépenses sont financées comme suit

- 39,73% de subventions soit 950 979 €
- 33,46 % de recours à l'emprunt soit 801 000 €
- 26,8% par d'autres sources de financements (excédents, ventes, produits divers)

Monsieur Sébastien VANHOVE souhaite connaître les raisons de l'augmentation de l'article 61521-Terrains) de 14 130 € à 44 000 €. Monsieur le Maire lui indique que ces dépenses concernent les travaux d'élagage et de bucheronnage réalisées par des entreprises et également le contrat passé avec l'ESAT de la Vie Active d'Avesnes le Comte concernant des travaux de taille dans les espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **à l'unanimité** le projet de Budget Primitif 2022 de la commune.

15 Pour
4 Abstentions

8-Approbation du Compte de Gestion 2021 du service public de l'eau

Monsieur le Maire fait lecture du compte de gestion du service de l'eau établi par Madame la Trésorière Payeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide **à l'unanimité** le compte des gestion 2021 du service de l'eau.

9-Approbation du compte administratif 2021 du service public de l'eau

Hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Alexandre HULOT, 1^{er} adjoint fait lecture du compte administratif 2021 du service public de l'eau qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 29 062,45 €
 - Recettes : 24 596,14 €

- Section d'investissement
 - Dépenses : 188 645,12 €
 - Recettes : 17 270,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à **l'unanimité** le compte administratif 2021 du service de l'eau

10-Affectation des résultats 2021 du service public de l'eau

Hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Alexandre HULOT, 1^{er} adjoint propose d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- 78 517,86 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à **l'unanimité** l'affectation des résultats 2021 de la commune.

11- Approbation du Budget Primitif 2022 du service public de l'eau

Monsieur le Maire fait la présentation du projet de Budget Primitif 2022 du service public de l'eau.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 103 347,86 €.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 157 039,52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** le projet de Budget Primitif 2022 du service public de l'eau.

Pour : 15

Abstentions : 4

12- Demande de subvention FARDA – travaux de voirie

Vu le programme d'aide du Département du Pas-de-Calais en faveur des territoires ruraux (FARDA) du 1^{er} semestre 2022 ;

Considérant le projet de réfection de la voirie communale pour un coût total de travaux HT de 46 301,50 € ;

Considérant que ce projet peut faire l'objet de la part du Conseil départemental d'une aide dans le cadre du programme FARDA 2022, au titre de l'aide à la voirie communale pour accompagner tous types de travaux sur les voies communales ;

Considérant que l'aide du Conseil départemental du Pas-de-Calais est de nature à faciliter la mise en œuvre de ce projet ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Approuve le projet de travaux sur les voies communales,
- Sollicite du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre du programme FARDA 2022 « aide à la voirie communale » à hauteur de 15 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette demande de subvention.

13- Vente d'une parcelle de terrain située résidence des Près

Considérant que la parcelle AI n°475 n'est pas susceptible, dans son état actuel, de faire l'objet d'un aménagement stratégique pour la commune ;

Considérant que la parcelle susmentionnée a néanmoins une valeur de convenance pour certains propriétaires ;

Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires ;

Vu la délibération du 11 Décembre 2020 autorisant la vente de la parcelle section n° AI 475 d'une superficie de 556 m ;

Vu la proposition de Mr Jonathan CUVILLIER et Delphine HAVET demeurant 338 rue de Barly à AVESNES-LE-COMTE d'acquérir la parcelle au prix de 10 €/m2 et de prendre en charge les frais d'acte inhérent à cette vente ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à **l'unanimité** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour un montant de 5 560 € net vendeur et tout autre document utile à la réalisation de cette vente.

14- Modifications des commissions communales

Considérant la démission du Conseil Municipal de Monsieur Martial LAPOTRE en date du 23 Mars 2022 ;

Considérant son remplacement par Monsieur Sébastien VANHOVE ;

Considérant que les commissions municipales sont des instances d'études qui émettent de simples avis et formulent des propositions, préparatoires et utiles à la prise de décisions par l'assemblée délibérante ;

Considérant par ailleurs que leur composition doit respecter le principe de pluralité des groupes composant le conseil municipal ;

Il est proposé que Monsieur Sébastien VANHOVE suite à sa demande, devienne membre des commissions N°1 (Affaires générales, finances, urbanisme, domaine public, voirie, bâtiments, travaux) et N° 7 (Communauté de Communes, gestion de l'eau potable et des eaux pluviales, environnement, ressources et développement durables) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de modifier la composition des commissions N°1 (Affaires générales, finances, urbanisme, domaine public, voirie, bâtiments, travaux) et N° 7 (Communauté de Communes, gestion de l'eau potable et des eaux pluviales, environnement, ressources et développement durables) avec le remplacement de Monsieur Martial LAPOTRE par Monsieur Sébastien VANHOVE

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au mercredi 06 Avril 2022 dans le cadre de sa délégation générale en date du 06 novembre 2020

Location de biens communaux

- Location à Monsieur QUIDE Claude, résidant 53 rue des prés, d'un garage situé sous la cantine de l'école primaire pour un loyer mensuel de 50 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.